

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 4 février 2025

Délibération n° 06 - 2025 relative à l'approbation du schéma directeur du handicap de l'URCA pour la période 2025-2029

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et L712-1-6,

Vu la délibération n°02-2025 du conseil académique relative au schéma directeur du handicap de l'URCA pour la période 2025-2029,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma directeur du handicap de l'URCA pour la période 2025-2029.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 05/02/2025



La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Schéma directeur du handicap de l'URCA 2025-2029

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 07 .02 .25

Document mis en ligne le :